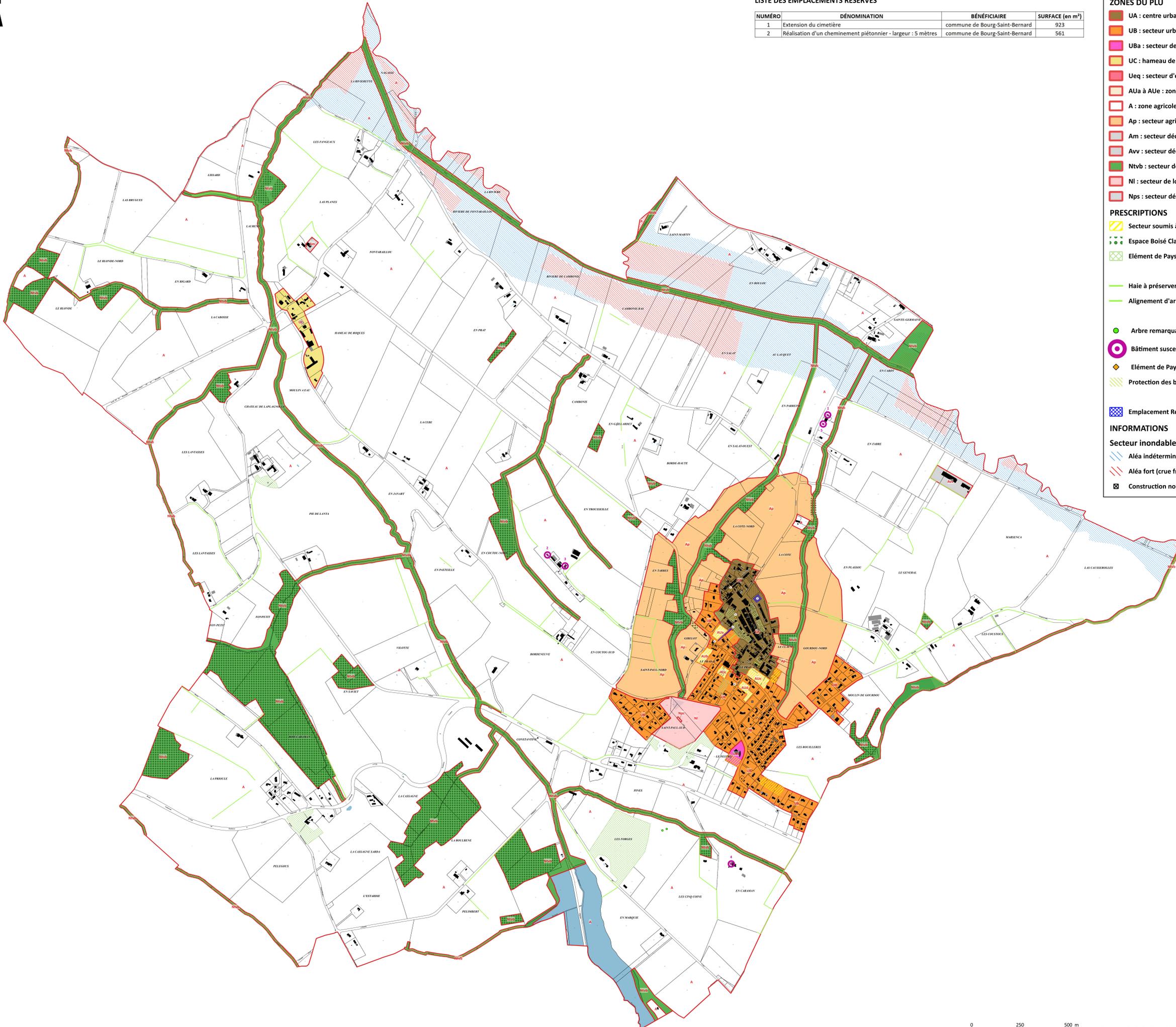


**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m <sup>2</sup> )
1	Extension du cimetière	commune de Bourg-Saint-Bernard	923
2	Réalisation d'un chemin piétonnier - largeur : 5 mètres	commune de Bourg-Saint-Bernard	561



**ZONES DU PLU**

- UA : centre urbain ancien
- UB : secteur urbanisé en périphérie du centre ancien
- UBa : secteur de développement prévu pour l'activité existante
- UC : hameau de Roques
- Ueq : secteur d'équipement d'intérêt collectif
- AUa à AUe : zone à urbaniser ouverte
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole protégé au titre des paysages
- Am : secteur dédié à l'installation d'une activité artisanale (STECAL)
- Avv : secteur dédié à l'aérodrome (STECAL)
- Ntvb : secteur de biodiversité et corridor écologique
- NI : secteur de loisirs
- Nps : secteur dédié au développement de la plaine des sports (STECAL)

**PRESCRIPTIONS**

- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace Boisé Classé
- Élément de Paysage Identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Haie à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Élément de Paysage Identifié (patrimoine bâti) à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection des berges et des ripisylves au titre de l'écologie
- Emplacement Réserve - se reporter à la liste ci-contre

**INFORMATIONS**

**Secteur inondable (CIZI)**

- Aléa indéterminé ou faible à moyen (crue exceptionnelle)
- Aléa fort (crue fréquente)
- Construction non cadastrée

DÉPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE  
BOURG-SAINT-BERNARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'oeuvre

AMENA-Etudes  
PLURALITÉS

RÉVISION DU PLU

Arrêtée le

Approuvée le

Exécutoire le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE  
COMMUNE

Commune 1/6500e

4.2